

Dans l'accomplissement de ce devoir évi- dent, à mon titre de membre de la loyale opposition de Sa Majesté, je suis tenu de signaler à la Chambre une question beaucoup plus importante que le montant des fonds publics en jeu. Elle intéresse, je regrette de le dire, un membre de la Chambre. Lorsque j'aurai présenté les faits que j'ai recueillis, je compte que le député intéressé et le Gouvernement qu'il appuie pourront fournir à la Chambre et aux Canadiens une explication indiquant clairement que ce député est comme la femme de César. Et, si l'on ne peut fournir une telle explication, je compte que ce député et le Gouvernement prendront la seule mesure corrective possible.

La question intéresse l'honorable député de Westmorland (M. George) qui est aussi commandant d'un de nos meilleurs régiments de réserve, le *8th Princess Louise's (New-Brunswick) Hussars* dont le quartier-général est à Sussex, au Nouveau-Brunswick. Je n'ai pas eu le plaisir de faire sa connaissance durant l'unique année que j'ai passée à la Chambre des communes. Le Guide parlementaire rapporte sa conduite éminente durant la dernière guerre, alors qu'il était officier au régiment qu'il commande maintenant, et qu'il a servi au Canada, en Afrique du Nord et en Europe, de 1940 à 1946. Il a été élu à la Chambre en juin 1949 comme partisan du parti libéral, et il représente la circonscription de Westmorland.

Avant de parler des faits relatifs à la question qui nous intéresse, je voudrais dire quelques mots au sujet de notre armée de réserve. Comme nombre d'autres députés ainsi que des milliers d'hommes à travers le pays, j'ai eu le plaisir de faire longtemps partie de cette section de nos forces armées qu'on peut appeler à juste titre la deuxième ligne de défense vitale du pays. Ayant été clairon et signaleur dans les rangs des *Calgary Highlanders* durant quelques années avant la dernière guerre, puis sous-officier et enfin officier dans la même unité de réserve pendant et après la guerre, je suis fier d'avoir été en compagnie d'un si grand nombre de bons Canadiens qui ont offert généreusement leur temps et leurs efforts, sans considérations d'ordre financier, afin de renforcer les défenses du pays.

L'armée de réserve revêt pour la défense du Canada un intérêt aussi capital aujourd'hui qu'au cours des périodes dangereuses du passé; notre pays doit beaucoup plus qu'il ne s'en rend généralement compte aux soldats et officiers, jeunes et moins jeunes, qui donnent librement de leur temps et de leur énergie pour maintenir une véritable deuxième ligne de défense. Les taux actuels des soldes et allocations ne peuvent être

[M. Nickle.]

considérés comme une juste et entière compensation de tous les sacrifices de temps et d'énergie consentis par la grande majorité des hommes qui font partie de l'armée de réserve du Canada.

Dans les rangs de l'armée de réserve et en vérité de la grande majorité des militaires du Canada on a le sentiment très vif que tous ceux qui servent leur pays devraient être traités avec justice; aucun avantage spécial ne devrait être consenti à quiconque et ceux qui tirent avantage de circonstances particulières à des fins personnelles devraient être écartés sans pitié. Je dirais que les services armés représentent un échantillon de l'ensemble des citoyens du Canada; ils se composent d'hommes et de femmes normalement honnêtes, soucieux du bien-être et de la sécurité de leurs voisins et de leur pays ainsi que de leur propre bien-être et de leur sécurité personnelle.

Chez les humains, il y a une minorité d'êtres qui ont tendance, lorsqu'ils en voient d'autres profiter des circonstances nées d'une administration faible ou insuffisante ou d'une comptabilité sans sécurité, à entrer eux aussi dans la danse et à prendre leur part du butin. C'était vrai dans le cas de Petawawa et de certains autres établissements de défense au sujet desquels la Chambre possède déjà certains renseignements. C'est probablement vrai dans bien d'autres sphères du programme de défense de 2 milliards de dollars par an où la tendance à dépenser sans compter et sans surveillance suffisante devient malheureusement de plus en plus manifeste.

M. Cruickshank: Que l'honorable député cesse de lire et qu'il nous dise ce qu'il pense lui-même. Il lit son texte mot à mot.

Une voix: Règlement!

M. Nickle: Je répondrai plus tard à l'honorable député. La majorité des êtres humains a une tendance...

M. Cruickshank: L'honorable député ne pourrait pas aller jusqu'au bout de son discours s'il ne le lisait pas.

M. Nickle: ou un ardent désir de parler... Je puis dire, en guise d'explication, monsieur l'Orateur, que traitant ce soir un sujet très délicat, je m'aide de nombreuses notes.

M. Cruickshank: J'invoque le Règlement. (*Exclamation*) Je n'ai pas besoin de recourir aux services d'un avocat. Maintes fois j'ai été d'accord avec l'honorable député au sujet du pétrole où il entend quelque chose, mais lorsqu'il lit mot à mot un discours relatif à un député qui malheureusement n'est pas à la Chambre, votre devoir, monsieur l'Orateur, est d'appliquer le Règlement et de l'empêcher de lire.